

N/Réf. : SM/AD/KD  
Décision n° 0218/2024

Objet : Marché de travaux de voirie programme 2024-2025  
Marché n°2024-018

## DÉCISION MUNICIPALE

La Maire de la Commune du Teich,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 6 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 sus visé,

Vu l'avis d'appel public à concurrence n°1052369 du 23 octobre 2024,

Vu l'avis publié au BOAMP n°24-120928 du 23 octobre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 13 décembre 2024,

Décide de conclure un marché de travaux avec l'entreprise EIFFAGE Route sud-Ouest – 19 rue Toussaint Catros – 33187 Le Haillan, pour un montant de 1 900 239.08 € HT, soit 2 280 286.89 € TTC correspondant à la tranche ferme.

A Le Teich, le 18 décembre 2024

**Karine DESMOULIN**

Maire

*K. Desmoulin*

